

COMPTE RENDU DE LA REUNION du 9 novembre 2009

L'an deux mille neuf et le neuf novembre à 20 Heures 30, le conseil municipal de Pujols sur Ciron, convoqué le 4 novembre 2009, s'est réuni sous la présidence de M. CLAVIER Dominique, maire.

Etaient présents :

Mme et MM. les adjoints : Mme DARMAILLACQ, MM. GUERRERO, LAFON.

Mmes et MM. les conseillers : Mmes HELY, HUC, LAMOTHE, NADEAU, SANTOS, M. DUCOUSSO.

Avait donné pouvoir : Mme HELAND à M. DUCOUSSO.

Etaient absents : Mme LARRAILLET, MM. AUGUEUX, FRANCESCHINIS.

Ordre du jour :

- compte rendu du conseil municipal du 12 octobre 2009
- délibération pour la signature d'un contrat de prêt d'œuvres
- délibération pour l'autorisation d'un emprunt
- délibération pour aliénation d'une partie du chemin rural n°37 – Menaut –
- délibération pour rembourser la C.D.C. d'un achat de produits contre grippe H1 N1
- délibération pour l'éclairage d'abribus
- délibération pour placement
- questions diverses

Documents joints :

- compte rendu du conseil municipal du 12.10.2009
- nouvelles dispositions envisagées dans le cadre de la réforme des collectivités territoriales

Est désigné secrétaire de séance : M. LAFON assisté de Mme LEY Florence.

Le compte rendu du conseil municipal du 12 octobre 2009 est signé par tous les membres présents ou représentés.

1) délibération pour signature d'un contrat de prêt d'œuvres

L'exposition « ABC des Bestioles » réalisée par les ateliers Art terre aura lieu du 5 au 10 décembre 2009.

Groupama a été contacté pour assurer l'exposition dont la valeur est estimée à 3 112 euros.

Il est nécessaire de délibérer pour la signature de la convention entre la commune et le Conseil Général.

DELIBERATION

Le conseil municipal,

ACCEPTE le contrat de prêt d'œuvres (exposition ABC des bestioles) entre la commune de Pujols sur Ciron et le Conseil Général de la Gironde – Bibliothèque Départementale de Prêt –
et

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le présent contrat.

VOTE : unanimité

2) délibération pour autorisation d'emprunt

L'emprunt envisagé servira à financer les travaux du foyer rural et les travaux routiers dont le montant global sera légèrement supérieur à 100 000 euros.

Cet emprunt était prévu dans le budget 2009. Le taux d'endettement par habitant pujolais demeure faible.

Le maire précise qu'il a lancé une consultation auprès d'organismes de crédit et qu'une échéance avancée permet d'obtenir un taux très bas.

M. DUCOUSSO regrette qu'un débat sur le fond n'ait pas eu lieu – avec la crise, les plus gros investisseurs sont les collectivités territoriales, cela a un impact sur l'économie locale et en général –.

Mme HUC souligne qu'il est positif de faire travailler les entreprises pendant la crise.

DELIBERATION

Le conseil municipal, pour financer les opérations « travaux routiers » et « foyer rural »,

INVITE le maire à réaliser auprès de la Caisse d'Epargne, un emprunt d'un montant de 100 000 € et dont les caractéristiques sont les suivantes :

| | |
|-------------------------------------|----------------------|
| Taux d'intérêt | : 3,45 % |
| Taux déterminé par échéance avancée | : 2,68 % |
| Echéances : annuelles | |
| 1 ^{ère} échéance avancée | : le 20 janvier 2010 |
| Durée totale du prêt | : 10 ans |

A cet effet, le Conseil autorise son maire à signer seul le contrat réglant les conditions de ce prêt et la demande de réalisation de fonds.

VOTE : 9 pour
2 abstentions (M. DUCOUSSO + pouvoir)

3) délibération pour aliénation d'une partie du chemin rural n°37 – Menaut -

La famille EFFIET-BERTRAND a écrit pour acquérir une partie du chemin rural n°37.

Vu le contentieux ayant eu lieu et le changement de propriétaire (vente immeuble), la Sous- préfecture demande de procéder à une nouvelle enquête publique.

M. DUCOUSSO demande les avantages et les inconvénients de cette vente.

Le maire répond que le chemin rural est abandonné depuis de nombreuses années et que les riverains se le sont appropriés. Si la vente avait lieu, la situation serait régularisée et la commune en encaisserait le produit.

DELIBERATION

Suite à la lettre de la famille EFFIET-BERTRAND et aux délibérations des 10 septembre 2001 et 13 mars 2006, le Maire propose l'aliénation d'une partie du chemin rural n°37, partie longeant les immeubles C 149 et C 552 - 553 (ex C 148).

Une enquête publique préalable est nécessaire.

Le conseil municipal, après avoir délibéré,

DECIDE de procéder aux formalités nécessaires à l'aliénation d'une partie du chemin rural n°37, partie longeant les immeubles C 149 et C 552 - 553 (ex C 148),

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de l'ensemble de ces formalités.

VOTE : unanimité

4) délibération pour rembourser la C.D.C.

Pour pouvoir rembourser l'achat de gels désinfectants et de masques chirurgicaux une délibération est nécessaire.

DELIBERATION

Monsieur le Maire,

AUTORISE le maire à rembourser la Communauté de Communes pour la commande de gels désinfectants et de masques chirurgicaux. Cette commande s'élève à 46,53 €.

VOTE : 10 pour
1 abstention (M. GUERRERO)

5) délibération pour l'éclairage d'abribus

Suite à des remarques des administrés, le maire a fait le point concernant l'éclairage des abribus. Il en ressort qu'il convient d'améliorer le dispositif pour trois d'entre eux.

Les élus s'interrogent sur la sécurité des trajets maison - abribus des enfants effectués dans le noir.

M. DUCOUSSO évoque la possibilité d'aménager l'accès à des abribus par une allée sablée.

Le maire précise qu'il faudrait faire des travaux importants et que sur certaines routes cet aménagement ne pourrait être réalisé car il y a des normes à respecter.

Après discussion, il paraît difficile de changer l'implantation des abribus déterminée par le Conseil Général (fréquentation des enfants différente d'une année sur l'autre, trajet des bus ayant une durée précise, gabarit de la voirie).

Les travaux d'éclairage des abribus devant être réalisés se résument ainsi :

| Lieu | Travaux à réaliser | Montant T.T.C. | Subvention |
|-------------------|--|----------------|------------|
| Tanesse | Raccordement au poteau proche | 1 143.00 | 193.22 |
| Route de Landiras | Luminaire à installer sur le poteau existant à côté de l'abribus | 672.00 | 113.65 |
| Le Blanc | Pose ensemble photovoltaïque | 4 853.00 | 1 640.52 |
| Total | | 6 668.00 | 1 947.39 |

DELIBERATION

Le maire expose au conseil municipal la nécessité d'éclairer les abribus de Tanesse, Route de Landiras et Le Blanc.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- ACCEPTE les devis du Syndicat Départemental d'Energie Electrique de la Gironde (S.D.E.E.G.) d'un montant total de 6 668 euros T.T.C. dont le détail est 1 143 € (Tanesse), 672 € (Les Sables), 4 853 € (Le Blanc)
- CHARGE Monsieur le Maire de déposer une demande de subvention auprès de ce même syndicat.

VOTE : unanimité

6) délibération pour le placement à court terme

Le maire informe les élus de la rentabilité du placement : en 2007, 3 610 € ; en 2008, 4 030 € ; pas encore connu pour 2009.

L'échéance de ce placement de 100 000 € est le 10 décembre 2009.

Le maire propose la reconduction.

DELIBERATION

Le Maire expose au conseil municipal qu'en vue de valoriser au mieux les capacités financières dues à la vente en 2003 d'un immeuble bâti la reconduction d'un compte à terme paraît opportune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à cet effet :

- d'ouvrir un compte à terme d'un montant de cent mille euros pour une durée d'un an au taux en vigueur
- d'autoriser le Maire de mener à bien cette opération et de signer les pièces nécessaires à cette opération.

VOTE : unanimité

7) Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique (S.I.R.P.)

Le maire donne la parole à Mme HUC.

Suite à la mise en place des premières procédures pour le projet d'agrandissement de l'école de Pujols, il est apparu que les statuts du R.P.I. n'étaient pas conformes. La Sous-préfecture nous a demandé de les modifier.

Mme HUC en remet la nouvelle rédaction aux membres présents.

Celle-ci explique qu'après rencontre avec Mme la Sous-préfète, en présence du Président du S.I.R.P. et des maires des communes adhérentes et d'elle-même, il sera mentionné sur les nouveaux statuts du S.I.R.P. que ce dernier aura la gestion des dépenses de fonctionnement et d'investissement dans les bâtiments scolaires et périscolaires (garderie et restaurant scolaire).

Le transfert de compétences entraîne obligatoirement la mise à disposition des biens et services nécessaires à l'exercice des compétences et la substitution du S.I.R.P. dans tous les droits et obligations des communes.

Le contrôle de légalité de la Sous-préfecture doit vérifier la contribution des communes adhérentes. Jusqu'alors la quote-part des charges de fonctionnement était au prorata suivant : 2/3 population des communes, 1/3 effectif, à l'exclusion des intérêts des emprunts et dettes.

Si la Sous-préfecture valide ces statuts, le conseil syndical devra les approuver et ensuite les communes.

En ce qui concerne les travaux de l'agrandissement de l'école de Pujols, le S.I.R.P. aura la maîtrise d'ouvrage, règlera les factures, mais la charge financière incombera à la commune de Pujols, propriétaire du bâtiment.

Le maire informe le conseil municipal qu'il a chargé M. BILLA de mandater un cabinet d'études pour faire une étude sur le système de chauffage de la nouvelle école. L'objectif étant de construire un bâtiment basse consommation.

8) questions diverses

- Les travaux de renforcement des berges du Ciron à l'Espace Pierre COILLOT auront lieu les semaines 47 et 48, soit à partir du 16 novembre 2009.

- Une enquête concernant les besoins gérontologiques sur la C.D.C. est effectuée courant novembre. 25 Pujolais de 60 à 89 ans seront questionnés par M^{elle} Perrine LEY, titulaire d'un D.U.T. Carrières Sociales et d'une licence professionnelle Valorisation Animation et Médiation des Territoires Ruraux, qui a été missionnée.

Cette étude est menée en partenariat avec la Mutualité Sociale Agricole. Le résultat permettra de mieux orienter la politique sociale en faveur des personnes âgées et la politique de développement local sur notre territoire.

- Le recensement population commencera le 21 janvier 2010. Ce sujet sera abordé lors de la réunion de décembre.

- M. LAFON informe les élus de la chute d'un énorme chêne route de Landiras. Le Centre Routier Départemental (CRD) a dégagé la chaussée et lui a fait remarquer qu'un pin situé sur le terrain voisin menaçait également de tomber. Le maire a rencontré M. PETERMANN, propriétaire de cette parcelle.

- M. PETERMANN en a profité pour demander une remise en état du bas-côté devant sa résidence. M. GUERRERO précise qu'il faudrait décaisser et ensuite mettre de la grave. Le maire va demander conseil au CRD.

- Mme DARMAILLACQ informe les élus que le cèdre de Mareuil a été coupé. Le coût de l'opération est de 1 500 € H.T. La bille saine reste à être cubée et vendue.

M. GUERRERO pense que des personnes intéressées pourraient faire une offre à la mairie.

- Le maire signale que M. FLAGES, nouveau président du « Club détente loisirs et amitié » serait disposé à reprendre la gestion du tennis.

Un échange a lieu entre les élus sur le sujet, diverses pistes ayant été évoquées auparavant sans pour autant déboucher sur des propositions concrètes.

La commune a pris l'option de rénover le court à condition expresse de la création d'un club et de la signature d'une convention d'objectifs.

En conclusion, Mme HUC va contacter M. FLAGES pour organiser une réunion avec les élus intéressés.

- La bourse aux jouets devait être gérée cette année par les parents d'élèves qui ne pourront peut-être pas le faire.

Si tel était le cas, le maire provoquera une réunion début juin 2010 pour aborder le sujet beaucoup plus en amont.

- Mme HUC informe les élus que certains parents d'élèves voudraient créer un marché de Noël où seraient exposées les réalisations des enfants. Tous les 3^{èmes} vendredis de chaque mois, des gâteaux sont à vendre dans chaque école au bénéfice de « Les P'tits Cirons Verts ».

Le Président du S.I.R.P. ainsi que les deux maires ont autorisé la vente dans l'enceinte de l'école pour plus de sécurité en ce qui concerne les enfants.

- Mmes HUC et NADEAU invitent les élus à se rendre à l'exposition – vente des travaux d'aiguilles le vendredi 13 novembre.

- Mme HELY fait part aux élus que le multi accueil d'Illats « Les P'tits Gribouilles » accepte les Chèque Emploi Service Universel (C.E.S.U.).

Le maire précise que la gestion de ce centre a été confiée au Pavillon de la Mutualité. Ce qui explique cela.

- Le maire a rencontré M. FLAGES pour le Téléthon des 4 et 5 décembre 2009. Ce dernier doit faire le point avec les différentes associations et les deux écoles.

Une subvention de 350 euros a été prévue lors du budget 2009 pour cette manifestation.

- Différentes dates sont communiquées aux élus :

- mercredi 11 novembre à 11 H 30 : cérémonie au monument aux morts et apéritif dans la salle de réunion.

- samedi 21 novembre à 20 H 30 : A.G. du Comité des Fêtes avec le renouvellement du bureau.

M. LAFON représentera la municipalité.

- samedi 12 décembre à 12 H 30 : repas 3^{ème} âge au foyer rural.

- vendredi 8 janvier à 19 H 30 : vœux de la municipalité.

- Le projet de réforme des collectivités territoriales avait été adressé aux conseillers. Un échange sur le sujet a eu lieu. Il convient d'attendre le vote définitif du texte pour mesurer les incidences sur notre collectivité.

Séance levée à 22 Heures 15.